

RAPPORT DE MINORITÉ DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

PREAVIS DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

**sur l'initiative Grégory Devaud et consorts demandant au Conseil d'Etat vaudois d'intervenir auprès des autorités fédérales afin de modifier la loi fédérale sur les stupéfiants (LStup) de sorte d'introduire une circonstance aggravante en cas de trafic dans l'espace public (18_INI_004)
et**

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET

portant sur le dépôt d'une initiative cantonale auprès de l'Assemblée fédérale invitant celle-ci à modifier la loi fédérale sur les stupéfiants (LStup) en introduisant une circonstance aggravante en cas de trafic dans l'espace public

1. PREAMBULE

Pour rappel, la commission thématique des affaires extérieures a examiné cet objet lors de sa séance du 25 juin 2020. La minorité de la Commission est composée de MM. Jean-François Cachin, Philippe Cornamusaz, Daniel Develey, José Durussel, Yann Glayre, Gilles Meystre, et Sergeï Aschwanden auteur du présent rapport.

Ce rapport ne reprend donc pas les éléments généraux, déjà notés dans le rapport de majorité.

2. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITE

En séance de commission, la conseillère d'Etat a déclaré de manière contradictoire d'un côté que la lutte n'est pas sécuritaire, mais de l'autre que les dispositifs policiers, comme Strada ou Azur, sont efficaces. Il était important d'obtenir la confirmation que ces actions ont effectivement des effets positifs, car dans le texte on retrouve ces contradictions, puisqu'en page 3 de l'exposé des motifs il est dit que « *malgré les opérations policières mises en œuvre et la création de nouvelles places de détention, le niveau du trafic de drogue ne semble pas diminuer significativement et la problématique du deal de rue reste donc importante.* » et en page 4 que « *les polices vaudoises ont mis en place des opérations (Strada, Azur) qui portent leurs fruits en supprimant de l'espace public le trafic le plus visible et en rendant les lieux concernés à la population.* »

Les commissaires de minorité sont d'avis que la lutte est multifactorielle tant sécuritaire, sanitaire que sociale. Un des commissaires minoritaires, membre du conseil communal de Lausanne, a du reste soutenu la création d'un local d'injection car il faut tenir compte de la réalité du terrain.

Les commissaires de minorité sont sensibles à l'argument qui consiste à dire que le problème doit être réglé au niveau du canton de Vaud, néanmoins le fait de porter l'initiative au niveau fédéral constitue un signal politique fort.

Il faut rappeler que les initiants ne prétendent pas que seule la solution sécuritaire et répressive est efficace, il s'agit d'un outil parmi d'autres pour résoudre une problématique complexe et multiple. Il s'agit d'un signal que les commissaires de minorité veulent donner et cette orientation sera certainement étudiée par le Conseil d'Etat, même si elle ne la suit pas dans la finalisation de ses travaux sur une politique publique en matière de drogue.

3. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la minorité de la Commission invite le Grand Conseil à entrer en matière et à adopter le décret portant sur le dépôt d'une initiative cantonale auprès de l'Assemblée fédérale invitant celle-ci à modifier la loi fédérale sur les stupéfiants (LStup) en introduisant une circonstance aggravante en cas de trafic dans l'espace public.

Lausanne, le 10 septembre 2020

Le rapporteur de minorité :

(Signé) Sergei Aschwanden